



France Executive Coaching

CONDITIONS GENERALES DE VENTE PRESTATIONS DE FORMATION ET BILANS DE COMPETENCES

ACTIONS DE FORMATION

Préambule

Pour toute information complémentaire notre catalogue complet et fiches-programmes vous sont fournis sur simple demande ainsi que la tarification adaptée, selon la formule retenue au libre choix (formation inter, formation intra.) - Un devis vous sera ensuite adressé pour accord avant envoi du contrat de prestation. Les Bilans de Compétences sont assimilés à des actions de formation.

Désignation

La société SAS FRANCE EXECUTIVE COACHING désigne un organisme de formation professionnelle, déclaré sous le numéro 32020166302, dont le siège social est situé au 85 Chemin de la Tombelle 02100 SAINT-QUENTIN, qui met en place et dispense des formations inter et intra-entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises
- CPF : Compte Personnel de Formation uniquement pour les actions éligibles.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société FRANCE EXECUTIVE COACHING pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société FRANCE EXECUTIVE COACHING s'engage à fournir un devis au client dans les 15 jours ouvrés suivant sa demande à minima formulée par mail ou par téléphone. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord » au minimum 15 jours avant la date de démarrage initial de la formation. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société FRANCE EXECUTIVE COACHING, l'OPCO ou le client. À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Contractualisation

La société FRANCE EXECUTIVE COACHING adressera au client une Convention de Formation dans les 5 jours ouvrés suivant la réception du devis signé, reprenant l'ensemble des conditions générales de ventes ainsi que les conditions spécifiques retenues lors de la signature du devis.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués Hors Taxes et Toutes Charges Comprises dans le Catalogue complet de formation et les Fiches programmes. Les prix des bilans de compétences sont indiqués Nets de Taxe pour les financements hors entreprises.

A titre indicatif, une journée de prestation de formation est facturée à partir de 1395 € HT en formation intra (conditions d'accueil prioritairement organisées par l'entreprise) et 360 € HT par stagiaire et par jour en formation inter-entreprises (à partir de 5

stagiaires, incluant les conditions d'accueil). Les modules différenciés de Bilans de compétences font l'objet de Fiches indiquant le prix selon le module, allant de 990 € HT ou nets de taxe à 2160€ HT (ou nets de taxe pour les financements hors entreprises). FRANCE EXECUTIVE COACHING est assujettie à la TVA. FRANCE EXECUTIVE COACHING demandera un acompte de 30% du montant TTC de la facture à la signature de la convention, 30% supplémentaires à mi-parcours de la formation et les 40% à la fin de la formation, paiement à réception de la facture, au comptant. Pour les Bilans de compétences un acompte minimum de 102.23 € net de taxe sera demandé à la personne et le solde facturé à l'issue du Bilan réalisé.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société FRANCE EXECUTIVE COACHING ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation :

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par email à l'adresse Imauroy@france-executive-coaching.com

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

L'absence de stagiaires en tout ou partie ne saurait constituer l'annulation de la formation en dehors des conditions précisées ci-dessus.

En cas d'inexécution de ses obligations par suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société France EXECUTIVE COACHING ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de programmes ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Adaptation à l'accueil de tous publics et référent handicap

La société FRANCE EXECUTIVE COACHING recherchera systématiquement les solutions d'accueil et d'adaptation de ses programmes, ou de leur déroulement, selon les spécificités des publics accueillis, dont les situations de handicap. Le devis prévoit en effet que le client signale ce type de spécificités en amont de sa signature afin que toutes les solutions possibles soient recherchées et proposées au client, avant la contractualisation. Le contrat pourra alors présenter des dispositions spécifiques. Le "réfèrent handicap" de la société FRANCE EXECUTIVE COACHING est M Laurent MAUROY (mail : Imauroy@france-executive-coaching.com - Tél. 0678420590)

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés.

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société FRANCE EXECUTIVE COACHING sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

FRANCE EXECUTIVE COACHING s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société FRANCE EXECUTIVE COACHING et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Commerce de Saint-Quentin.

SPECIFICITES DES PRESTATIONS DE BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences constitue une action de formation et la contractualisation d'une prestation de bilan de compétences régie par les Conditions Générales de Ventes précédentes en dehors des spécificités suivantes :

Prix et modalités de règlement

Les prix dépendent de la tarification attribuée aux différentes formules de bilans proposées et les prestations sont facturées à l'issue de leur réalisation. Les modalités tarifaires et contenus de prestations sont précisés dans la Fiche Programme Bilan de compétences tenu à disposition des clients et annexée à leur Convention de prestation.

Le bénéficiaire est informé que s'il dispose d'une prise en charge par son Compte Personnel de Formation il devra s'acquitter d'une contribution personnel fixée par décret et au minimum de 102,23 € à verser à la signature de la Convention.

La grille tarifaire applicable est la suivante :

FORMULE	NB d'HEURES	FINANCEMENT CPF Reste à charge 102.23 € Décret du 29/04/2024	FINANCEMENT PARTICULIER Reste à charge 102.23 € Décret du 29/04/2024	FINANCEMENT ENTREPRISE (HT / TTC) Décret du 29/04/2024
BILAN DE COMPETENCES	9 heures	990 € net de taxe	990 € net de taxe	1 188 € TTC
BILAN DE COMPETENCES	16 heures	1500 € net de taxe	1 500 € net de taxe	1 800 € TTC
BILAN DE COMPETENCES	24 heures	2160 € net de taxe	2 160 € net de taxe	2 592 € TTC

Conditions de report et d'annulation des séances de Bilan de compétence :

Le bénéficiaire peut annuler son inscription jusqu'à 7 jours avant le début de la formation, sans justificatif. Son compte sera recredité du prix de la formation et l'éventuel reste à charge remboursé sous 30 jours calendaires.

Hors cas de force majeure, si le bénéficiaire annule son inscription moins de 7 jours avant le début de la formation (ou en cas d'absence injustifiée le premier jour) le montant de la formation sera prélevé sur ses droits.

L'éventuel reste à charge préalablement payé ne sera pas remboursé, mais il pourra être mobilisé ultérieurement pour une autre formation.

Si le bénéficiaire abandonne sa formation en cours l'intégralité du montant de l'action sera prélevée.

	sans cas de force majeure		avec cas de force majeure	
	Paiement de l'OF	Impacts titulaire	Paiement de l'OF	Impacts titulaire
Annulation plus de 7 jours avant l'entrée en formation	0 €	Droits CPF libérés et remboursement de l'abondement titulaire	0 €	Droits CPF libérés et remboursement de l'abondement titulaire
Annulation tardive à moins de 7 jours ouvrés avant la date d'entrée en session ou qui ne se présente pas le jour de l'entrée en formation	Facturation à l'OF de 5% = indemnité	Décrémentation des droits en intégralité et l'éventuel reste à charge n'est pas remboursé, reste acquis au titulaire et pourra être mobilisé ultérieurement pour une formation	0 €	Droits CPF libérés et remboursement de l'abondement titulaire
Interruption de la formation	Paiement de l'OF	Impacts titulaire	Paiement de l'OF	Impacts titulaire
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assiduité de l'utilisateur <25% : facturation 25% ▪ Assiduité entre 25% et 80% : facturation au prorata de l'assiduité ▪ Assiduité > 80% : facturation 100% 	Décrémentation des droits en intégralité et l'éventuel reste à la charge versé n'est ni remboursé, ni mobilisable ultérieurement pour une formation	Paiement au prorata de la réalisation avec déduction de l'acompte de 25% versé pour les formations > 3 mois	Décrémentation des droits CPF et remboursement de l'abondement éventuel au prorata de l'assiduité du stagiaire